

2026_9_AC_CEV_ALLSH_Licence_Histoire_Double_diplome_Franco_Allemand

**Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup***

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **licence histoire, double diplôme Franco-Allemand en partenariat avec l'Université de Tübingen** est composée comme suit :

Président/Présidente :

- **Céline Régnard** : Directrice du département d'histoire ou son représentant

Membres :

du côté français (AMU-ALLSH)

- **François Otchakovsky-Laurens** : responsable français du cursus d'études intégrées en Histoire TübAix
- **Jessica Tarakdjian** : responsable administrative du DPI
- **Elsa Boitel** : chargée de coopération pour l'Europe à Aix-Marseille Université

du côté allemand (Eberhard Karls Universität, Tübingen)

- **Herr Bernd Grewe**, professeur d'Histoire publique, responsable allemand du cursus d'études intégrées TübAix
- **Frau Judith Osché**, responsable administrative du DPI

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille,

Président d'Aix-Marseille Université